



PREMIER MINISTRE

Commissariat général  
à la stratégie  
et à la prospective



Le 17 décembre 2013

### Feuille de route du groupe 3

#### **Les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur (filiales et fournisseurs) telle que recommandée par les normes internationales**

Les textes internationaux servant de cadre à la RSE (Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, Déclaration tripartite de l'OIT sur les multinationales, Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'Homme, ISO 26000...) œuvrent en faveur d'une extension de la responsabilité de l'entreprise sur sa sphère d'influence et ses relations d'affaires. S'ils sont non contraignants juridiquement, ils ont acquis une certaine force du fait de l'apparition de mécanismes d'intermédiation comme les Points de Contact Nationaux des 45 pays adhérant à la Déclaration de l'investissement de l'OCDE et des exigences croissantes des institutions financières internationales et des investisseurs (responsables) en matière d'études d'impact.

L'identification des conséquences de cette responsabilité étendue a fait l'objet d'une série d'initiatives en France : saisine par le ministère des affaires étrangères de la CNCDH concernant la mise en application des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, saisine par le ministère du commerce extérieur du PCN français sur la notion de relation d'affaire et les mesures susceptibles d'inciter les entreprises à être plus attentives à leur chaîne de fournisseurs, Comité de Projet ISO sur les Achats responsables présidé par l'AFNOR, Proposition de loi sur le devoir de vigilance des entreprises françaises vis-à-vis de leurs filiales et de leurs sous-traitants à l'étranger<sup>1</sup>.

#### **1) Axes de travail**

Le programme de travail du groupe pourrait s'articuler autour de trois grands sous-thèmes principaux :

##### **1. Développer la pratique des achats responsables**

---

(1) Déposée le 6 novembre 2013.

*Remarque : ce thème fait également partie de la feuille de route du GT1 (RSE et compétitivité). Les réflexions du groupe devront donc intégrer celles menées dans le cadre du GT1, voire devront être menées conjointement.*

- faire un inventaire des initiatives sectorielles et privées de normalisation des relations avec les fournisseurs/RSE ;
- inventorier les modalités managériales existantes mises en œuvre par rapport aux filiales et aux fournisseurs pour la prise en compte de la RSE ;
- comment diffuser la pratique des achats responsables dans les entreprises et l'administration (Etat exemplaire)? Comment la décliner par filières ?
- comment faire en sorte que la relation « donneur d'ordre - sous-traitant » évolue vers un principe de réciprocité ?
- RSE, transformation de la chaîne de valeur et création de valeur.
- comment valoriser les pratiques et les efforts des PME dans les marchés privés et publics ?

## **2. Préciser la responsabilité des sociétés-mères par rapport à leurs filiales et promouvoir une compétitivité équitable**

- établir un benchmark des pratiques et réglementations à l'étranger (Europe et International) sur la responsabilité des maisons mères envers leurs filiales ;
- examiner comment promouvoir la responsabilité des maisons mères envers leurs filiales en Europe et à l'international avec le souci de ne pas pénaliser les entreprises françaises et européennes vis-à-vis de leurs concurrentes, en identifiant/évaluant les conséquences des mesures proposées sur la compétitivité des entreprises (quel coût cela implique-t-il de faire des audits ?, ...);
- étudier quels mécanismes, judiciaires et non-judiciaires, relevant de l'État ou privés, pourraient faciliter l'accès des victimes à des recours effectifs (extraterritorialité, recours en cas de non-respect des conventions de l'OIT, atteintes à l'environnement...).
- étudier le rôle de la médiation dans les relations donneurs d'ordres - sous-traitants (PCN, OIT, instruments privés...).

## **3. Promouvoir l'effectivité des textes internationaux de RSE<sup>2</sup>**

- comment favoriser la prise en compte efficace des principes internationaux de RSE définis par les textes faisant autorité notamment dans les appels d'offres internationaux et les politiques d'aide au développement ?
- quels outils peuvent y concourir ?

## **2) Méthodologie de travail**

---

(2) Le thème de la réforme du Point de Contact National, objet d'une initiative prochaine annoncée par l'Etat, pourrait faire l'objet de travaux ultérieurs.

L'accent est mis sur l'importance de s'appuyer, dans nos travaux, sur les pratiques existantes. Pour cela, un benchmark international, un examen des initiatives sectorielles, des difficultés rencontrées par les entreprises, des bonnes ET des mauvaises pratiques, pourront permettre de mieux appréhender la réalité de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur aujourd'hui.

Pour ce faire, le groupe s'appuiera sur les travaux existants et des auditions d'experts :

### **1. Travaux existants**

Un extrait des principaux rapports officiels sur le thème des implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur a déjà été fourni aux membres du groupe. Ces rapports sont :

- Avis du CESE sur « Performance et gouvernance de l'entreprise », mai 2013
- Avis du CESE sur « La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale », juin 2013
- Rapport Brovelli, Drago et Molinié, « Responsabilité et performance des organisations – 20 propositions pour renforcer la démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) », juin 2013
- CNCDH « Entreprises et droits de l'homme : avis sur les enjeux de l'application par la France des Principes directeurs des Nations unies », octobre 2013
- Rapport du PCN sur la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE dans la filière textile-habillement, décembre 2013
- Rapport « Un partenariat pour l'avenir : quinze propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France » – Védrine, Zinsou, Thiam, Sévérino et el Karoui, décembre 2013

Les travaux de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement pourront également être mobilisés.

### **2. Auditions d'experts**

Une liste des personnes à auditionner va rapidement être établie.

De nombreuses suggestions de personnes à auditionner ont déjà été faites (juristes, praticiens, chercheurs...): OIT (Dominique Michel), CNCDH, pilote de la délégation française dans le cadre de la norme ISO achats responsables, juristes de la Clinique de Sciences Po, François-Guy Trébulle, Julien Nowaczyck (directeur des achats d'Eiffage), gouvernement britannique (qui a mis en place un plan d'adaptation des principes directeurs), ...

### **3) Nature des livrables**

Selon les sujets, le format choisi ne sera pas nécessairement le même. La liberté est laissée au groupe de choisir la nature de ses livrables.

### **4) Co-rapporteurs**

Quatre personnes étaient candidates au titre de co-rapporteur. Ont été retenus :

- **Sabine Gagnier** (Amnesty International France, pôle société civile)
- **Jean-Christophe Sciberras** (ANDRH, pôle monde économique)

Anthony Ratier – CFTC - apportera son aide dans l'organisation des auditions, et Odile Uzan – ADERSE - est identifiée « expert référent ».

## **5) Calendrier**

Il est choisi de se réunir à un rythme d'une demi-journée par mois.

Prochaines réunions du groupe :

- lundi 20 janvier 2014, de 14h00 à 18h00
- lundi 10 février 2014, de 14h00 à 18h00
- lundi 10 mars 2014, de 14h00 à 18h00

Un point d'étape des travaux réalisés par le groupe est prévu pour la réunion plénière du 25 mars.